

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : <u>1225</u>
Corps :	Maître de Conférences	
Section 1 :	06-Sciences de gestion et du management	
Section 2 :		
Section 3 :		
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Système d'informations, Intelligence Artificielle, usage des outils digitaux, gestion de projets	
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	We offer a full-time permanent academic position of assistant professor in the field of Information Systems, Artificial intelligence, digital usages and project management	
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Information management, Digital systems, Project engineering/management, AI	
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u>	Management des systèmes d'information, Management digital (toutes sous disciplines), intelligence artificielle, conduite de projet	

ENSEIGNEMENT	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR de Sciences économiques de Gestion, Mathématiques et Informatique (SEGMI)
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	https://ufr-segmi.parisnanterre.fr/
Profil détaillé :	L'Université Paris Nanterre recherche une candidate ou un candidat spécialisé en Systèmes d'information et Intelligence Artificielle pour son département Sciences de Gestion au sein de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques et Informatique (SEGMI). Dans ce cadre, la dimension « Gestion de projets » serait également appréciée. La candidate ou le candidat devra effectuer des enseignements en management des systèmes d'informations en licence et dans les différentes mentions de masters de gestion (comptabilité-contrôle-audit, conseil en management, contrôle de gestion, finance, GRH, logistique et marketing). Des enseignements sur la mise en œuvre

	concrète et les usages des outils digitaux sont attendus. À l'occasion du nouveau contrat quinquennal de l'université (LMD5, rentrée 2026) toutes les maquettes de formation intègrent des enseignements autour de ces thèmes en général et de l'IA en particulier. Finalement, plusieurs cours en gestion de projets devront être pourvus. Par ailleurs, un investissement dans le suivi régulier des étudiantes et des étudiants que ce soit en FI (stages) ou en FA (contrats d'apprentissage avec visites d'entreprise) est attendu. L'engagement administratif et la prise de responsabilité (Licence ou Master) d'une mention ou d'un parcours de formation sera rapidement demandé ce qui demande une présence physique très régulière.
Département d'enseignement :	Sciences de gestion et du management – Section 06
EquipeÉquipe pédagogique :	L'université compte 52 enseignants-chercheurs en sciences de gestion dont 12 professeurs des universités et 20 maîtres de conférences au sein du département des Sciences de gestion et du management ; le Département recouvre une mention de Licence incluant plusieurs parcours, des doubles-licences et 9 mentions de Master, incluant 20 programmes académiques (parcours), selon les modalités de la formation initiale, par apprentissage ou de la formation continue.
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Didier Folus 01 40 97 76 84 didier.folus@parisnanterre.fr
URL du département :	https://gestion.parisnanterre.fr/accueil.html

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : (préciser le n° de l'unité de recherche)	CEROS (Équipe d'accueil 4429)
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	La candidate ou le candidat participera aux travaux de l'équipe de recherche Management Innovation Légitimité (MIL) du CEROS (https://ceros.parisnanterre.fr/). Au sein du CEROS, MIL est un pôle interdisciplinaire qui s'intéresse aux rapports entre l'innovation et la légitimité des sujets et des processus de gestion. Qu'il s'agisse de recherche en système d'information, en management public, en marketing, en logistique ou contrôle de gestion, les chercheuses et chercheurs du pôle MIL sont réunis dans une dynamique de partage,

	d'entraide et de bienveillance. Les réunions de l'équipe MIL se font en présentiel. En ce qui concerne le domaine des systèmes d'information, le profil recherche de la candidate ou du candidat doit idéalement intégrer une dimension technique liée à l'IA et/ou aux outils et méthodes quantitatives centrés sur la performance des systèmes, la modélisation et les aspects techniques des SI. En lien avec la dimension gestion de projets, une approche « Organisationnelle et Usages » centrée sur l'adoption des technologies, la gestion du changement, l'alignement stratégique et les impacts des SI sur les individus et l'organisation est possible. Le poste à pourvoir vise à renforcer l'équipe sur ces deux dimensions, qui sont au cœur des projets de recherche en cours. La candidate ou le candidat travaillera en présentiel directement avec les enseignants-chercheurs en charge de plusieurs nouveaux projets de recherches et de publications autour des usages et de la mise en œuvre de l'Intelligence Artificielle, ce qui demande des réunions de travail en présentiel régulières. La candidate ou le candidat développera, avec les enseignants-chercheurs en poste, des méthodologies de recherche terrain innovantes. Sa contribution sera essentielle pour étudier les outils digitaux innovants (IA) dans différents environnements et pour différentes disciplines de la gestion et du management.
Directrice de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Céline Barredy 01 40 97 76 84 c.barredy@parisnanterre.fr
URL du labo :	https://ceros.parisnanterre.fr/
Descriptif du labo :	La personne recrutée sera rattachée au Centre d'Études et de Recherches sur les Organisations et la Stratégie (CEROS, qui est le laboratoire de recherche en Sciences de gestion de l'Université Paris Nanterre. Équipe d'accueil n°4429, le CEROS est rattaché à l'École doctorale Économie Organisations et Société. En janvier 2026, cette équipe de recherche rassemble 38 enseignants-chercheurs, 39 doctorants, des enseignants et chercheurs associés et 2 BIATSS à temps partiel. Ses axes de recherche spécifiques évoluent régulièrement pour intégrer les nouveaux enjeux sociétaux et économiques et développer des approches et des méthodes innovantes à destination des décideurs. La CEROS est organisé autour de trois pôles : • Finance et comptabilité • Management Innovation Légitimité • Organisation et processus Les travaux scientifiques de la candidate ou du candidat ont ainsi vocation à s'inscrire dans le pôle de recherche MIL du CEROS.

--	--

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	Le candidat devra s'impliquer fortement dans la gestion d'une année de licence ou dans une mention de master
--	--

MOYENS	
Moyens matériels :	Logistique matérielle : informatique, accès à l'ENT et aux applications de support de l'université, bureau. Accès aux bases de données bibliographiques
Moyens humains :	Le laboratoire et les formations sont dotées d'un secrétariat
Moyens financiers :	Les besoins des formations sont financés par le budget de l'UFR
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	Capacité à enseigner en anglais

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	☐ Oui ☒ Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <u>ou</u>, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <u>ou</u> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. (1) <u>L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</u> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. (2) <u>L'Article 40-2-1</u> <i>Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.</i> <i>Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.